

DEPARTEMENT  
des  
YVELINES  
ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

N°22/127  
MAIRIE de MAISONS-LAFFITTE  
-----  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
-----

**OBJET :**  
**CENTRE AQUATIQUE – FERMETURES DE  
L’EQUIPEMENT – SUSPENSION D’UNE PARTIE  
DE L’OFFRE DE SERVICE - REVISION DES  
TARIFS MUNICIPAUX – MESURES DE  
COMPENSATION (24)**  
-----

**Date de convocation :**  
6 décembre 2022

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice : 35

Présents : 31

Représentés : 4

Votants : 35

*Séance du 12 décembre 2022*

L’an deux mil vingt-deux, le douze décembre, à 19 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué, s’est réuni à la Mairie, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur MYARD, Maire.

**PRÉSENTS** : Jacques MYARD, Maire,

Brigitte BOIRON, Véronique BERTRAN DE BALANDA (sortie points n°7 et 8), Philippe BOUVIER, Sandrine COUTARD, Serge GODAERT, Marie-Liesse SALIN, Gino NECCHI, Ingrid COUTANT, Claude KOPELIANSKIS, Béatrice VIVIEN (sortie points n° 16 et 17), Franck LELIEVRE, Arthur DEHAENE, Marie-Odile COLATRELLA, Marie-Alice BELS, Charles-Philippe MOURGUES, Yann QUENOT, Sylvie DUFLOT, Régis PHILIPPON, Monique LAHEURTE, Marie-Sophie DE PONTHAUD.

Janick GEHIN, Charles GIVADINOVITCH, Anne LAVAGNE, Philippe LIEGEOIS, Valérie SINGER, François DREUILHE, Tania GUNTHER-FUMAT, Nicolas LJUBENOVIC, Amélie THEROND KERAUDREN, Jean-Claude GIROT.

**ABSENTS EXCUSÉS** :

Anne VUAILLE, Magali NICOLLE, Anne BAILLY, Patrice COSTE.

**DELEGATIONS** :

Par application de l’article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré par lettre, déléguer leur droit de vote :

Anne VUAILLE à Marie-Liesse SALIN

Magali NICOLLE à Claude KOPELIANSKIS

Anne BAILLY à Yann QUENOT

Patrice COSTE à Jacques MYARD.

**SECRETAIRE** : Sylvie DUFLOT est nommée SECRETAIRE DE LA SEANCE.

Le Conseil municipal,

Sur proposition du Maire et présentation du rapport par Charles-Philippe MOURGUES,  
Conseiller municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

CONSIDERANT que plusieurs pistes d'économies sont proposées pour réduire les dépenses et maintenir une offre de services de qualité qui réponde aux attentes de la majorité des usagers ;

CONSIDERANT que les mesures suivantes ont été retenues, étant précisé qu'il n'est pas exclu la mise en place de nouvelles mesures dans les mois à venir si cela se révélait nécessaire :

- la fermeture de l'équipement du lundi 12 décembre 2022 au dimanche 8 janvier 2023, puis du 20 février au 5 mars 2023 (vacances d'hiver) au lieu d'une fermeture initialement prévue du lundi 19 décembre au dimanche 1<sup>er</sup> janvier en raison de la nécessité d'opérer une vidange technique des bassins, les installations techniques seront à l'arrêt ou en fonctionnement réduit sur ces périodes ;
- la suspension temporaire de l'activité « bébés nageurs » qui nécessite la mise en chauffe de l'eau du bassin à 32° chaque semaine, pour une durée d'activité limitée ;
- la fermeture temporaire de l'espace bien-être (sauna-hammam) en raison de la consommation électrique des appareils et du coût important de fonctionnement de cet espace (entretien technique) ;
- l'augmentation des tarifs en place de 4,5 %. Les tarifs du centre aquatique municipal actuellement en vigueur ont été votés le 27 juin 2022 ;

CONSIDERANT que les mesures relatives à l'activité du site ont fait l'objet d'une communication auprès des partenaires et des usagers, au cours de la semaine 47, que la dernière séance d'activité « bébés nageurs » a eu lieu le samedi 26 novembre 2022, et que l'espace « bien-être » a également été fermé à compter de cette date ;

CONSIDERANT qu'il est proposé les mesures de compensations suivantes pour les usagers en raison des fermetures envisagées de l'établissement et des suspensions d'une partie de l'offre de services réalisé :

- la prolongation, de manière automatique, au prorata temporis de la période totale de la fermeture, prévue du 12 au 18 décembre, la durée de validité de tous les titres d'accès au centre aquatique (abonnements et cartes) actifs à la date du 12 décembre 2022 ;
- la prolongation, de manière automatique, au prorata temporis de la période totale de la fermeture, prévue du 2 au 8 janvier 2023, la durée de validité de tous les titres d'accès au centre aquatique (abonnements et cartes) actifs à la date du 2 janvier 2023 ;
- la prolongation, de manière automatique, au prorata temporis de la période totale de la fermeture, prévue du 20 février au 5 mars 2023, la durée de validité de tous les titres d'accès au centre aquatique (abonnements et cartes) actifs à la date du 20 février 2023 ;
- la prolongation, de manière automatique, au prorata temporis de la période totale de la suspension qui sera faite de l'activité « bébés nageurs », la durée de validité de toutes les cartes d'accès actives à la date du 27 novembre 2022 ;
- la conversion, pour tout usager en faisant la demande avant le 31 janvier 2023, de la part de son abonnement « sauna-hammam » au prorata temporis de la durée restante

de son abonnement à la date du 27 novembre 2022, en journée(s) supplémentaire(s) d'accès à la piscine, à l'espace cardio ou fitness en fonction de l'abonnement détenu par l'utilisateur ;

- la conversion, à tout usager en faisant la demande avant le 31 janvier 2023, de la part « sauna-hammam » de sa carte d'accès « piscine/sauna-hammam » au prorata temporis du nombre d'entrées restantes à la date du 27 novembre 2022, en accès supplémentaire(s) à la piscine ;
- le report des activités du jardin aquatique, de l'école de natation enfants, ados et adultes prévues du 12 au 18 décembre 2022 puis du 2 au 8 janvier 2023 sur les semaines du 12 au 18 juin 2023 puis du 19 au 25 juin 2023 ;

CONSIDERANT, en outre, qu'il est proposé :

- la suspension de la vente de certains articles jusqu'à nouvel ordre ;
- la création de nouveaux forfaits ;
- l'approbation d'une nouvelle grille tarifaire ;
- et d'autoriser le Maire à décider de la date de reprise des activités « bébés nageurs » et de la date de remise en fonctionnement de l'espace bien-être (sauna/ hammams) lorsqu'il le jugera opportun ;

VU la Commission Finances, Optimisation Financière, Administration Générale, Personnel, Sécurité et Communication en date du 7 décembre 2022 ;

VU la Commission Sport, Associations, Culture et Hippisme en date du 7 décembre 2022 ;

Décide à la majorité,

Pour : 34, Jacques MYARD, Brigitte BOIRON, Véronique BERTRAN DE BALANDA, Philippe BOUVIER, Sandrine COUTARD, Serge GODAERT, Marie-Liesse SALIN, Gino NECCHI, Ingrid COUTANT, Claude KOPELIANSKIS, Béatrice VIVIEN, Franck LELIEVRE, Anne VUAILLE (pouvoir), Arthur DEHAENE, Marie-Odile COLATRELLA, Marie-Alice BELS, Charles-Philippe MOURGUES, Magali NICOLLE (pouvoir), Yann QUENOT, Sylvie DUFLOT, Régis PHILIPPON, Monique LAHEURTE, Anne BAILLY (pouvoir), Patrice COSTE (pouvoir), Marie-Sophie DE PONTAUD, Janick GEHIN, Charles GIVADINOVITCH, Anne LAVAGNE, Philippe LIEGEOIS, Valérie SINGER, François DREUILHE, Tania GUNTHER-FUMAT Amélie THEROND KERAUDREN, Nicolas LJUBENOVIC.

Contre : 1, Jean-Claude GIROT.

**1** – **DE PROLONGER**, de manière automatique, au prorata temporis de la période totale de la fermeture, prévue du 12 au 18 décembre 2022, la durée de validité de tous les titres d'accès au centre aquatique (abonnements et cartes) actifs à la date du 12 décembre 2022.

**2** – **DE PROLONGER**, de manière automatique, au prorata temporis de la période totale de la fermeture, prévue du 2 au 8 janvier 2023, la durée de validité de tous les titres d'accès au centre aquatique (abonnements et cartes) actifs à la date du 2 janvier 2023.

**3** – **DE PROLONGER**, de manière automatique, au prorata temporis de la période totale de la fermeture, prévue du 20 février au 5 mars 2023, la durée de validité de tous les titres d'accès au centre aquatique (abonnements et cartes) actifs à la date du 20 février 2023.

**4** – **DE PROLONGER**, de manière automatique, au prorata temporis de la période totale de la suspension qui sera faite de l'activité « bébés nageurs », la durée de validité de toutes les cartes d'accès actives à la date du 27 novembre 2022.

**5 – DE CONVERTIR**, pour tout usager en faisant la demande avant le 31 janvier 2023, la part de son abonnement « sauna-hammam » au prorata temporis de la durée restante de l'abonnement à la date du 27 novembre 2022, en journée(s) supplémentaire(s) d'accès à la piscine, à l'espace cardio ou fitness en fonction de l'abonnement détenu par l'utilisateur.

**6 – DE CONVERTIR**, pour tout usager en faisant la demande avant le 31 janvier 2023, la part « sauna-hammam » de sa carte d'accès « piscine/sauna-hammam » au prorata temporis du nombre d'entrées restantes à la date du 27 novembre 2022, en accès supplémentaire(s) à la piscine.

**7 – DE SUSPENDRE** la vente des articles suivants jusqu'à nouvel ordre :

- Entrée « piscine/sauna - hammam »
- Entrée « piscine/ espace cardio/cours fitness/sauna-hammam »
- Carte 10 entrées « piscine/sauna - hammam »
- Forfait annuel essentiel « piscine/sauna - hammam »
- Forfait annuel sérénité annuel « cardio/sauna- hammam »
- Forfait annuel sérénité plus « cardio/piscine/sauna-hammam »
- Forfait mensuel liberté « cardio/piscine/fitness/sauna hammam »

**8 – DE CRÉER** de nouveaux forfaits, les forfaits annuels « cardio » et « cardio/ piscine » ainsi que le forfait mensuel « cardio/ piscine/ fitness » et l'entrée unitaire « entrée piscine/ espace cardio/ cours fitness » pour les Mansonnien(ne)s et les non Mansonnien(ne)s.

**9 – DE REPORTER** les activités du jardin aquatique, de l'école de natation enfants, ados et adultes prévues du 12 au 18 décembre 2022 puis du 2 au 8 janvier 2023 sur les semaines du 12 au 18 juin 2023 puis du 19 au 25 juin 2023.

**10 – D'APPROUVER** la nouvelle grille tarifaire du centre aquatique figurant ci-après :

<b>Articles Piscine</b>	
Entrée adulte ML	5,80 €
Entrée adulte extérieur	9,20 €
Entrée réduit ML ( 3 à 17 ans - PMR - demandeur d'emploi - étudiant - famille nombreuse)	4,60 €
Entrée réduit EXT ( 3 à 17 ans - PMR - demandeur d'emploi - étudiant - famille nombreuse)	6,90 €
Carte de 10 entrées adulte ML	45,90 €
Carte de 10 entrées adulte EXT	69,30 €
Carte de 10 heures ML	28,70 €
Carte de 10 heures EXT	43,60 €
Carte de 10 entrées tarif réduit ML ( 3 à 17 ans - PMR - demandeur d'emploi - étudiant - famille nombreuse)	36,40 €
Carte de 10 entrées tarif réduit EXT ( 3 à 17 ans - PMR - demandeur d'emploi - étudiant - famille nombreuse)	58,20 €
Abonnement annuel piscine ML "FORFAIT CLASSIQUE"	228,90 €
Abonnement annuel piscine EXT "FORFAIT CLASSIQUE"	292,60 €

<b>Articles Piscine-sauna</b>	
Entrée piscine + sauna hammam ML	10,40 €
Entrée piscine + sauna hammam EXT	13,80 €
Carte de 10 entrées piscine sauna Hammam ML	91,70 €
Carte de 10 entrées piscine sauna Hammam EXT	119,20 €
Abonnement annuel piscine + sauna hammam ML "FORFAIT ESSENTIEL "	343,90 €
Abonnement annuel piscine + sauna hammam ext "FORFAIT ESSENTIEL"	406,60 €

<b>Articles d'activité Piscine enfants et adultes</b>	
Séance unitaire éveil aquatique ML	14,10 €
Séance unitaire éveil aquatique EXT	16,80 €
Carte de 10 séances éveil aquatique ML	117,10 €
Carte de 10 séances éveil aquatique EXT	141,10 €
Jardin aquatique - année ML	205,90 €
Jardin aquatique - année EXT	263,40 €
Ecole de natation enfants (6-10 ans) année ML	228,90 €
Ecole de natation enfants (6-10 ans) année EXT	292,60 €
Stage d'apprentissage vacances- natation - ML	104,50 €
Stage d'apprentissage vacances - natation - EXT	135,90 €
Natation ADO année ML	251,90 €
Natation ADO année EXT	314,60 €
Natation loisir Adulte année ML	251,90 €
Natation loisir Adulte année EXT	315,60 €
Carte 10 séances d'activités adultes ML	149,50 €
Carte 10 séances d'activités adultes EXT	182,90 €

<b>Articles Espace forme</b>	
Entrée Piscine + espace cardio + cours fitness ML	14,70 €
Entrée Piscine + espace cardio + cours fitness EXT	18,60 €
Entrée Piscine + espace cardio + cours fitness + sauna hammam ML	17,30 €
Entrée Piscine + espace cardio + cours fitness + sauna hammam EXT	21,90 €
Tout compris 1 mois Piscine + espace cardio + cours fitness ML	48,70 €
Tout compris 1 mois Piscine + espace cardio + cours fitness EXT	57,50 €
Tout compris 1 mois Piscine + espace cardio + cours fitness + sauna hammam ML " FORFAIT LIBERTE"	57,90 €
Tout compris 1 mois Piscine + espace cardio + cours fitness + sauna hammam EXT " FORFAIT LIBERTE"	68,30 €
Abonnement annuel piscine + espace cardio ML	367,20 €
Abonnement annuel piscine + espace cardio EXT	458,30 €
Abonnement annuel piscine + espace cardio + sauna hammam ML FORFAIT SERENITE PLUS	458,80 €
Abonnement annuel piscine + espace cardio + sauna hammam EXT FORFAIT SERENITE PLUS	572,70 €
Abonnement annuel espace cardio ML	168,80 €
Abonnement annuel espace cardio EXT	211,60 €
Abonnement annuel espace cardio + sauna hammam ML " FORFAIT SERENITE"	251,90 €
Abonnement annuel espace cardio + sauna hammam EXT "FORFAIT SERENITE"	315,60 €

<b>Locations diverses</b>	
Location ligne d'eau bassin 25 m - 50m - Associations ML par heure	34,50 €
Location aux écoles publiques et privées / location de créneaux/ 25m /50m	149,50 €
Location ligne d'eau bassin 25 m / 50m - CE /entreprises/ Associations EXT par heure	74,60 €
Location ligne d'eau par mois des leçons par les maîtres nageurs du centre aquatique	56,50 €
Salle de réunion par heure	16,80 €
Mise à disposition d'un maître - nageur pour enseignement	28,30 €
Evenementiel enfant	8,50 €
Evenementiel adulte	11,50 €

<b>Frais de cartes ou d'adhésion</b>	
Achat ou rachat de support magnétique	5,70 €
Frais d'adhésion pour premier abonnement + carte	20,00 €

Accusé de réception en préfecture  
078-217803584-20221212-22-127-DE  
Date de réception préfecture : 16/12/2022

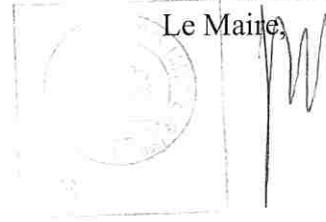
<b>Public spécifique</b>	
Entrée accueil de loisirs - service jeunesse et institut médico-éducatif	4,00 €

**11 – D'AUTORISER** le Maire à décider de la date de reprise des activités « bébés nageurs » et de la date de remise en fonctionnement de l'espace bien-être (saunas/ hammams).

Le Maire de la Commune de Maisons-Laffitte certifie que la présente délibération a été adoptée par le Conseil municipal le 12 décembre 2022 et publiée le 16 décembre 2022.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

The image shows a rectangular official stamp on the left, which is a faded version of the circular seal of the Municipality of Maisons-Laffitte. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink.